

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN VISION DE L'ARBRE ET
DU PROJET CANOPÉE SUR DES SITES RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en la réalisation de divers travaux de mise en œuvre du plan de la vision de l'arbre et du projet de Canopée sur les sites relevant de la compétence de proximité. Ce projet vise à maintenir une forêt urbaine de qualité et en santé et à considérer les arbres en aménagement urbain. Ce projet inclut la plantation d'arbres et les diverses activités de mise en œuvre du plan Vision de l'arbre.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées.
- 3.** Le projet nécessite également l'embauche du personnel ainsi que l'acquisition d'arbres et de matériaux et biens requis pour sa réalisation.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 225 000 \$.

TOTAL : 225 000 \$

Annexe préparée le 5 août 2022 par :

Karine Deschesnes
Arrondissements de Beauport et de
Charlesbourg